plus à faire valoir en faveur des réclamations de l'industrie de Roubaix.

Le tarif de 1860 nous a donc paru insuffisant par les raisons que je viens d'indiquer; nous avons pensé qu'il n'était pas de nature à défendre efficacement notre industrie.

A côté des déductions de fait, il faut placer un raisonnement qui, suivant moi, suffirait à expliquer les conclusions de votre commission.

On a traité, en 1860, les tissus de laine mélangés comme des articles de laine pure, en leur appliquant le droit de 10 p. 100. On a oublié que les tissus dont il s'agit ne sont composés qu'en partie de laine, que le coton y entre dans une proportion de plus de 40 p. 100. Si donc on faisait l'application mathématique du droit que vous avez vous-mêmes établi, tant pour l'industrie du coton que pour celle de la laine, on arriverait à reconnaître que les tissus mélangés peuvent prétendre légitimement à une protection de 12 p. 100, 6 p. 100 pour les cotons et 6 p. 100 pour la laine.

C'est là un argument qui m'a toujours paru irréfutable. Il se trouve confirmé par l'étude de la fabrication.

En 1870, M. Delfosse, président de la chambre de commerce de Roubaix, qui connaît cette question à fond, avait décomposé l'application du droit accordé à la fabrication des mélangés, et il avait constaté que la taxe acquittée par le tisseur sur les filés représente le droit presque tout entier. Ainsi sur un droit de 8 fr., par exemple, le filé acquittait 5 fr. 50 de droits, et il ne restait que 2 fr. 50 pour le tissu. C'est assurément une protection insuffisante.

Qu'a fait votre commission?

Elle a rétabli la proportion que je viens de vous indiquer, et c'est ainsi qu'elle vous propose d'accorder aux tissus de laine mélangés une protection de 12 p. 100 qui lui paraît légitime.

Voilà le point sur lequel elle diffère avec le Gouvernement.

Le Gouvernement s'en est tenu aux données 1860, c'est-à-dire au droit minimum de 10 p. 100. La commission a pensé, au contraire, que le droit dû à cette industrie était de 12 p. 100; elle a établi son travail sur cette base.

Je n'insiste pas. J'ai simplement voulu vous faire comprendre le mécanisme de notre tarif. En l'acceptant, vous rendrez à une branche de notre production, assurément malheureuse, un peu de la prospérité qu'elle a connue avant 1860 et vous mettrez fin à des souffrances qui ont déjà trop duré. (Approbation sur divers bancs.)

M. le président. Je consulte la Chambre sur la tarification proposée par la commission.

(La tarification proposée par la commission est mise aux voix et n'est pas adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix la tarification proposée par le Gouvernement.

(La tarification proposée par le Gouvernement est mise aux voix et adoptée.)

LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LE VATICAN

Un journal de Paris, la *Défense*, a publié avant-hier soir le télégramme suivant :

Paris, le 29 mai, 9 h. 35 matin.

« A la suite des dernières communications du gouvernement français, relatives aux décrets du 29 ars, les relations entre l'ambassade et la secrétairerie d'Etat sont momentanément interrompues. »

L'*Agence Havas* a répondu hier à cette nouvelle par la dépêche suivante qui nous est communiquée :

Rome, 29 mai, 10 h. soir.

« La nouvelle donnée par la *Défense*, que toutes les relations entre l'ambassade de Rome et la secrétairerie d'Etat sont momentanément interrompues est absolument inexacte.»

Nous croyons qu'en effet, il n'y a pas rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican, mais il n'est que trop vrai que les rapports entre les deux gouvernements sont loin d'être confiants. Le cabinet français continue à faire effort pour persuader au pape que les décrets du 29 mars sont le chef-d'œuvre et le *nec plus ultra* de la conciliation, que les ordres monastiques ont tort de vouloir se solidariser avec les jésuites, et enfin, qu'en projetant de mettre la main, par la force, sur les établissements de ceux-ci, on se conforme avec scrupule à la lettre et à l'esprit du Concordat. La cour de Rome n'est pas convaincue : aussi quand le gouvernement français passera de la menace à l'exécution dans un mois, il est très-possible que la nouvelle de la *Défense* se réalise.

Le gouvernement a commencé à s'occuper de donner un successeur à feu Mgr Pie, évêque de Poitiers.

Ses préférences, dès le premier jour, se sont portées sur Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, qu'on fera passer de ce siége au siége episcopal de Poitiers.

Mgr Turinaz, connu et apprécié par la fermeté de ses convictions religieuses et aussi par sa modération, serait un choix excellent assurément. Mais le gouvernement, nous assure-t-on, rencontrerait un obstacle à cette nomination.

On se souvient que l'année dernière, lors de la discussion du budget des cultes, M. Paul Bert a demandé la suppression du siége épiscopal de Tarentaise.

Il fut répondu qu'on attendrait la mort du titulaire de cet évêché pour en opérer la suppression. On comprend qu'en présence d'une pareille situation le Saint-Siége fera des difficultés à accorder le déplacement de Mgr Turinaz.

Si le gouvernement ne revient pas sur sa décision et si, de son côté, le Vatican, pour ne pas s'associer à la mesure qui supprimerait un évêché, ne consent pas à autoriser le changement de Mgr de Tarentaise, c'est, dit le *Moniteur universel*, un curé d'une des paroisses importantes de Paris qui aurait le plus de chances de recueillir la succession épiscopale de Mgr Pie.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que les hommes qui doivent se présenter à l'appel qui aura lieu le vendredi 4 juin, à 6 heures 1/2 du matin sont :

1° Ceux qui sont compris dans l'armée auxiliaire des classes 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 ;

2° Ceux qui sont dispensés comme aînés de veuve ou d'orphelins, frère au service et ceux qui sont restés comme soutiens de famille des classes 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 ;

3° Les engagés conditionnels qui ont obtenu des sursis.

Les processions de la Fête-Dieu, favorisées par un temps splendide, se sont faites hier à Roubaix, à Tourcoing et dans toutes les localités environnantes, au milieu d'un grand concours de monde.

Partout, l'attitude de la foule a été profondément respectueuse sur le passage du Saint-Sacrement.

M. le secrétaire-général du Nord vient d'être victime d'un accident qui, espère-t-on, n'aura pas de suites graves.

A la suite de la séance du conseil de révision, à Bavai, M. le secrétaire-général, M. Delpech, conseiller de Préfecture; M. le sous-intendant Sachet, le médecin-major Benech et M. Charrier, chef de division à la Préfecture, se rendaient à Saint-Waast-la-Vallée, lorsqu'en tournant aux approches de la gare, leur voiture, qui allait grand trot, versa en projetant au loin le conducteur et M. Charrier.

M. le secrétaire général a une forte blessure à l'œil gauche et quelques contusions dans les reins. M. Delpech a le côté droit contusionné. M. le sous-intendant Sachet n'a rien, mais M. Benech a été projeté contre le plafond de la voiture et il a reçu à la tête d'assez graves contusions.

Le tableau de notre concitoyen M. Weerts, *La Legende de Saint François d'Assises* vient d'être attribué au musée de Lille.

Une de ces dernières nuits, l'attention de deux agents de ronde dans le quartier de la Basse-Masure fut éveillée par un bruit qui leur parut inaccoutumé. Ce bruit était causé par une charrette à bras que traînaient trois individus dont les allures incertaines auraient suffi, à elles seules, pour donner l'éveil à la police. Instinctivement, les agents se tapirent d'abord dans l'ombre, puis au moment où la charrette arrivait à leur hauteur, ils s'avancèrent afin d'en inspecter le contenu. A peine les individus virent-ils les agents qu'ils poussèrent le cri de « la police ! » et prirent la fuite, abandonnant la charrette avec les marchandises qu'elle contenait.

Les agents, suffisamment renseignés, se mirent à leur poursuite et après une longue course furent assez heureux pour arrêter l'un d'eux, Henri Paris.

La charrette contenait des bobines de laine mérinos entourées d'une bande sur laquelle on lisait : « Allard-Rousseau, lot 607. »

L'individu arrêté a refusé de faire connaître ses complices. Cependant, grâce aux actives recherches de la police, une seconde arrestation a eu lieu le lendemain du vol, celle du frère de l'individu d'abord arrêté, Nicolas Paris. Le troisième complice a franchi la frontière.

Cette arrestation fait le plus grand honneur aux agents qui l'ont opérée, MM. Rodiez et Demarchelier.

Plusieurs des ouvriers de M. Emile Roussel, teinturier, rue de l'Epeule, se sont présentés ivres ce matin, dans les ateliers et ont poussé leurs collègues à abandonner le travail. L'un d'entre eux, René Vershavel, dégraisseur, âgé de 19 ans, a été arrêté. Il a complique son cas déjà bien grave de voies de fait et d'injures envers les agents dans l'exercice de leurs fonctions.

On recherche les auteurs d'un vol qui a été commis samedi dernier. Un colis contenant des confections de dames et destiné à Mme S... a été enlevé d'un camion des messageries.

Les 4 escadrons de chasseurs à cheval et de cuirassiers cantonnés, à Tourcoing, depuis les grèves ont quitté la ville, ce matin.

Les deux compagnies du 33e de ligne ont aussi évacué le territoire.

L'occupation militaire n'est cependant pas terminée. Les deux escadrons de chasseurs à cheval casernés à Neuville-en-Ferrain et sur la frontière sont arrivés en remplacement des précédents.

Il est probable que l'occupation sera terminée jeudi.

Un rattacheur de Roubaix, Théodore Vanerlande, se trouvait hier matin, à la *Botte de paille*, à Tourcoing. Comme à l'ordinaire, c'était marché aux animaux.

Tout à coup, voilà Théodore en extase devant le plus magnifique *coulon* du monde. C'était tentant à n'y pas tenir. Il demanda le prix. — Cent sous, dit le propriétaire. — C'était trop pour Théodore, et il s'éloigne. Mais il revient fasciné qu'il est par le beau volatile et malheureusement pour lui, il revient à un moment où le propriétaire a le dos tourné. Pour Théodore c'est la tête qui l'est. Il plonge donc sa main dans le panier et enlève le pigeon.

Mais il avait été vu. Le peu scrupuleux Théodore a été immédiatement livré à la police dont un des membres passait justement près de là.

Notre correspondant particulier de Lille nous télégraphie :

« Lille, 31 mai, 1 h. s.

» Les ouvriers de la fonderie Lefebvre, de la rue du Blanc-Ballot, et de la fonderie Desurmont, rue d'Isly, se sont mis en grève.

» Ils demandent que la journée soit réduite à dix heures de travail. »

Conseil académique. — On sait que des votes ont eu lieu les 9 et 23 mai pour les élections au conseil académique de Douai. Voici la liste des élus :

Faculté de droit : M. Féfer, élu professeur à la faculté de droit. Faculté de médecine : M. Lescœur, élu id. à la faculté de médecine. Faculté des sciences : M. Gosselet, élu id. à la faculté des sciences. Faculté des lettres : M. Bossert, élu id. à la faculté des lettres. Ecoles préparatoires de médecine d'Amiens et d'Arras : Ballottage. Lycées : I. Lettres, M. Pacaut, élu professeur de philosophie au lycée d'Amiens : Ballottage pour un 2e membre, id. : II. Sciences, pas de résultat ; ballotage pour les 2 membres. Colléges : I. Lettres, M. Bertrand, élu professeur de philosophie au collége d'Arras : Id. : II. Sciences, pas de résultat.

Ecoles préparatoires de médecine d'Amiens et d'Arras : M. Lenoël, élu professeur de clinique obstétricale à l'école préparatoire d'Amiens.

Lycées : I. Lettres, M. Colsenet, élu professeur de philosophie au lycée de Lille.

Lycées : II. Sciences, MM. Hubert et Humbert, élus professeurs de sciences, le 1er au lycée de Douai, le second au lycée de Lille.

Colléges : Sciences, M. Choquet, élu professeur de sciences au collége de Dunkerque.

Nouvelles militaires. — Le ministre de la guerre a décidé que la seconde portion du contingent de 1879, c'est-à-dire les hommes qui ne sont appelés que pendant un an sous les drapeaux, serait portée de 20.000 à 45.000 hommes. Cette décision a été provoquée par les observations de la commission du budget relatives à l'impossibilité d'entretenir sous les drapeaux un nombre d'hommes plus élevé que l'effectif budgétaire. C'est ce qui serait arrivé si l'on avait maintenu la première portion de la classe de 1878 au chiffre qui lui avait été assigné par le prédécesseur de M. le général Farre, qui voulait faire l'essai du service de trois ans, essai auquel son successeur a renoncé.

Quand les manœuvres d'automne seront terminées, la seconde portion de la classe de 1878 sera renvoyée dans ses foyers, comme chaque année, à peu près au même moment que la première portion de la classe 1874. Mais cette seconde portion sera forte de 45.000 au lieu de 20.000 hommes, et les 25,000 qui y seront ajoutés seront pris dans la première portion de la même classe, d'après l'élévation de leur numéro de tirage au sort, proportionnellement au nombre des hommes inscrits sur la première partie de la liste du recrutement de chaque canton.

Un feu d'artifice devait être tiré dans le square de la République, le lundi 7 juin, à l'occasion des fêtes communales de Lille. Un certain nombre d'habitants ayant fait observer que le jardin de la République entouré d'habitations et masqué par la préfecture, ne permettait qu'à un public restreint de jouir de la fête, l'administration municipale a décidé que le feu d'artifice aurait lieu boulevard d'Italie.

Le *Progrès du Nord* annonce que le conseil d'administration de l'Union coopérative des ouvriers cordonniers de Lille, nous prie d'insérer la note suivante :

« Une conférence sera donnée, le 20 juin prochain, au salon Meurisse, rue Notre-Dame, par M. Jules Roche, conseiller municipal de Paris, et rédacteur du journal *La Justice*.

Le sujet à traiter sera : l'Association et la coopération.

La grande réputation du conférencier nous fait espérer une grande affluence. L'affiche du jour donnera l'heure de la conférence et les prix d'entrée.

On nous écrit de Lille :

La locomobile de la société des vidanges inodores, employée au chargement des matières sur un bâteau spécial, à la porte de Dunkerque, a été précipitée lundi après-midi dans le canal. Cet appareil, assez lourd, était amené par un cheval, quand, voulant se mettre en place, le conducteur donna une mauvaise direction à son véhicule qui entraîna le cheval dans la rivière. Heureusement les traits se décrochèrent et l'animal put se soutenir à la nage jusqu'à ce que l'on vint à son secours. On put le retenir au moyen de machines.

Nous avons eu déjà occasion de parler de la Société de Géographie en formation dans le Nord de la France, sur le modèle des sociétés qui fonctionnent avec un plein succès à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nancy, etc.

Son programme est le suivant : publier un bulletin périodique contenant les travaux des sociétaires, les renseignements apportés par les voyageurs, des indications, bibliographiques, des statistiques, des cartes; organiser à l'étranger un service de correspondances portant particulièrement sur les ressources économiques des diverses contrées, donner aux jeunes gens et aux émigrants des renseignements pour faciliter leur établissement à l'étranger; créer des cours, des conférences, des bibliothèques; organiser des excursions géographiques.

Elle s'adresse indistinctement à tous les hommes de bonne volonté de toutes les opinions. Déjà plus d'un millier ont répondu à son oppel; les sections de Douai, Dunkerque, Amiens ont constitué leurs bureaux qui comprennent des industriels, des négociants, des généraux, des professeurs, des capitaines de navire, des ingénieurs, hommes d'affaires ou hommes d'étude.

La section de Lille-Roubaix, un peu retardée par les malheureuses grèves de ces derniers temps, va se constituer à son tour sous quelques jours. Nous pressons vivement ceux de nos concitoyens qui s'intéressent à cette œuvre utile et qui désirent prendre part à la nomination du bureau et au réglement des statuts, d'envoyer leur adhésion, soit chez M. Suérus, secrétaire du comité d'organisation, 98, rue Nationale à Lille, soit dans les bureaux du journal.

Le prix de la cotisation annuelle est de 10 fr., y compris l'abonnement ou bulletin.

CONSEIL MUNICIPAL DE LINSELLES

SESSION ORDINAIRE DE MAI 1880

Présidence de M. d'Halluin, Maire.

Présents : MM. Ducatteau et Demarcq, adjoints ; Becquart, Leplat, Piat, Lefebvre, Catry, Delobel, Ghesquière, Duquesnoy, Lemesre, Wallart, Destombes, Dupont, Lotigier, Dumortier-Desrumaux ;

Absents : MM. Dumortier Etienne, Hassebroucq, Catteau, Hennion, Lepers.

Le Conseil :

Approuve les comptes de gestion du Percepteur et les comptes administratifs du Maire, pour l'exercice 1879, tant de la commune que du bureau de Bienfaisance et de l'Hospice.

Procède à la formation du budget additionnel de 1880 et de celui primitif de 1881;

Emet le vœu que les produits étrangers arrivant en France soient, à partir du 1er janvier 1881, frappés de droits égaux à ceux payés par les Français au Gouvernement sous forme d'impôt direct, centimes additionnels, prestations, etc.

Nomme une Commission chargée de procéder à la révision des états de logement et de cantonnement des troupes dans la commune :

Dresse une liste de candidats à adresser au Conseil des Directeurs de la Caisse d'épargne de Tourcoing pour le renouvellement des administrateurs de la succursale de Linselles appelés à sortir d'exercice au 1er mai 1880.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 31 mai 1880

Un ouvrier typographe de Tourcoing, prévenu de tentative d'escroquerie. — Acquittement.

Le lundi de la Pentecôte, à Tourcoing, un nommé Edmond Lembrecq, ouvrier typographe, entrait avec un camarade dans le cabaret Bracq, au quartier de l'Epinette. En paiement d'une consommation, il donna, au récit de la demoiselle Philomène Bracq, une pièce belge de 20 centimes en nickel. La jeune fille lui fit remarquer que, devant quatre canons de bière, cela faisait le compte. Lembrecq reprit sa pièce et donna un franc en paiement, en faisant cette réflexion qu'on prendrait cette pièce de nickel pour 2 francs.

Le même jour, il rentrait dans l'estaminet Bouche, situé dans le même quartier, et, toujours d'après l'accusation, offrait encore en paiement sa pièce bélge pour une pièce d'argent. La demoiselle Bouche lui rendait 1 fr. 80.

Plainte fut portée et Lembrecq se présenta sous l'inculpation d'escroquerie et de tentative d'escroquerie. Il est détenu.

Me Mertian est chargé de la défense.

L'accusé explique que quoique ouvrier typographe, il exerce maintenant l'état de marchand et que par suite, il a souvent en poche une assez grande quantité de monnaie.

Il avait reçu, il ne peut dire où, une pièce de de 0,20 centimes belge en nickel. Le lundi de la Pentecôte, se trouvant au cabaret Bracq, à l'*Epinette*, la scène de la pièce de 0,20 centimes avec la demoiselle de l'estaminet s'est bien passée comme le dit l'accusation ; mais Lambrecq se défend avec la plus grande énergie contre toute assertion d'avoir voulu commettre une escroquerie.

Il était ivre, ce jour là, dit-il, et de plus ce n'est que huit jours plus tard qu'on l'a accusé d'avoir voulu tromper. Il fait remarquer que les pièces en nickel étaient en ce moment là, à cause du voisinage de la grève dans un assez grand nombre de mains pour qu'un autre que lui en ait fait passer une dans une salle d'estaminet.

Le premier témoin est la demoiselle Philomène Bracq, âgée de 21 ans. C'est la jeune personne qui, dans l'estaminet tenu par ses parents, à l'*Epinette*, s'est aperçue que la pièce de nickel qu'on lui présentait ne valait que 0,20 centimes. Du reste, Lambrecq a repris sa pièce belge et a donné en place une pièce de 1 fr.

2me témoin. — Mlle Marie Bouche, 19 ans, fille du propriétaire de l'estaminet Bouche dans le même quartier de l'Epinette. Le lundi soir de la Pentecote, l'accusé lui a remis en paiement d'une dépense de 0,20 centimes qu'elle a cru être 2 fr. et sur laquelle elle a rendu 1 fr. 80 centimes.

L'accusé conteste ce témoignage. Il était ivre repète-t-il, et il est impossible qu'il ait donné à Mlle Marie Bouche une pièce en nickel vu qu'il n'en avait qu'une et qu'il l'avait si bien conservée que M. le commissaire de police la lui a prise quand la plainte a été portée contre lui. Et puis, ajoute l'accusé, il y a quelques mois, je trouvais un soir sur la route une pièce de tissus d'assez grande valeur, je l'ai rendue à M. Wibaux-Florin de Roobaix à qui elle appartenait. Comment voulez-vous M. le président que j'aie voulu voler quelques sous.

3e témoin. — H. Verbec, ouvrier tisseur, raconte la scène de la pièce belge chez M. Bracq. Entendant dire, quelques jours plus tard, par Mme Bouche qu'elle avait été trompée par un consommateur, le témoin lui dit : « ce doit être Edmond Lembrecq. Il a voulu faire le même tour chez Bracq. »

La défense présentée par le jeune et habile Me Mertian, repousse une à une toutes les charges de l'accusation.

Le défenseur, ne conteste pas la sincérité, mais la vérité du témoignage de la femme Bouche. Elle a reçu une pièce en nickel, mais est-ce Lembrecq qui la lui a donnée. Rien de moins certain.

Le lundi de la Pentecôte, on était à peine sorti des grèves, pendant lesquelles de nombreux ouvriers faisaient en Belgique les promenades que l'on sait. Bien certainement plusieurs en auront rapporté de la monnaie belge. Or, ce soir là, l'estaminet Bouche était plein de consommateurs. Il n'y avait pas que Lembrecq qui eût reçu une pièce de nickel.

Personne, pas même Mme Bouche ni Mlle Bouche, n'a vu la pièce dans la main de Lambrecq et personne n'eût soupçonné celui-ci si huit jours après, le témoin Verbec ne lui avait dit que l'accusé avait voulu faire la même chose chez Bracq.

Mais, en admettant même le fait, les caractères consécutifs de l'escroquerie n'existent pas pour qu'il y ait lieu d'appliquer l'art. 405 du code pénal. D'abord il n'y a pas *manœuvres frauduleuses*, car Lembrecq a remis la pièce *sans rien dire*, sans faire un geste, sans faire croire à la remise d'une pièce de 2 fr.

Vraiment la manœuvre n'était pas de nature à tromper une personne raisonnable.

La femme Bouche s'est trompée volontairement : elle n'avait qu'à regarder la pièce.

Et comment veut-on, messieurs, accuser un homme qui a donné, il y a quelques mois, une preuve de probité évidente. Comment ! Lembrecq trouvait en février, sur la route de Mouveaux, une pièce de tissus, estimée 180 fr., il la reportait à son propriétaire, M. Wibaux-Florin, de Roubaix, et aujourd'hui, il essaierait avec persistance, d'après l'accusation, d'escroquer 1 fr. 80 cent.

Après une courte observation de M. le substitut Bidard, le tribunal acquitte Edmond Lambrecq des fins de la poursuite.

CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE

Dimanche 30 mai 1880

Cinquième et dernière journée. — LE PRIX DE LA COUPE. — Dès le matin, à 10 heures, une grande animation se manifestait sur le terrain du concours hippique. Nombre d'amateurs essayaient leurs coursiers pour la grande épreuve de l'après-midi.

Cette grande épreuve, c'était la course au galop, avec obstacles, pour le prix de la coupe. Les distances étaient trois tours, 1,200 mètres et douze obstacles pour chevaux de tout âge et de toute nationalité.

Comme à l'ouverture du concours, l'excellente musique du 43e de ligne était venue et elle a fait entendre, pendant les courses, plusieurs des meilleurs morceaux de son répertoire.

Les tribunes étaient pleines ; les dames en grande toilette s'y montraient nombreuses et animées.

La lutte avait lieu entre tous les chevaux primés des concours précédents.

Les paris étaient en faveur de *Pomme d'Api*, dont nous avons eu plus d'une fois à parler. C'est une jument gris-blanc, appartenant à M. le baron de Fourment. Elle est âgée de huit ans et, n'était, sa tête pleine de feu et ses jambes en fuseau, un amateur ordinaire n'en donnerait certainement pas 400 fr. Aujourd'hui, elle vaut peut-être 20,000 fr. pour son propriétaire.

Pomme d'Api était, comme dans les dernières courses, monté par cet excellent écuyer qu'on appelle M. Gaston de La Motte.

Elle est arrivée première, sautant tous les obstacles, sans toucher, sans effleurer pour ainsi dire de son sabot un seul des 12 obstacles semés sur la route.

Le 2e prix a été gagné par *Fable*, jument bai-châtain à M. le baron Jean de Klopstein, lieutenant au 1er cuirassier. Honneur aussi à cette vaillante bête qui n'a perdu le premier prix que d'un 1/4 de point. Qu'on juge si la lutte a été animée.

3e prix *Satyre*, jument bai à M. Crémieux-Fox. Qualités précieuses ; grande solidité.

4e prix (flot de rubans) *Gallien* cheval baicerise à M. Caruel, sous-lieutenant au 16e dragon.

5e prix (flot de rubans) *Bitter* cheval bai à M. de Pauniat sous-lieutenant au 16e dragon

6e prix (flot de rubans) *Fantagia*, jument alezan-brûlé à M. Nussard, montée par M. Bick, sous-lieutenant au 3e chasseur. Quoique âgée de 11 ans, *Fantasia* a été remarquée des connaisseurs présents.

17 chevaux étaient engagés. *Vol-au-Vent*, malade n'a pu courir.

Fable, au dire de tous n'a perdu le premier prix que parce qu'elle s'est dérobée au fer tour. Cet incident a même donné lieu à certaines réclamations du public, l'écart entre *Pomme d'Api et Fable* n'étant, comme nous l'avons dit que d'un 1/4 de point.

MM. les généraux Lefebvre et Lardeur ainsi que d'autres officiers supérieurs assistaient à la distribution des prix et ils ont constaté avec une visible satisfaction les résultats très-satisfaisants du concours hippique de 1880.

— DOUAI. — Vendredi, le Conseil municipa a émis un vœu tendant à la suppression absolue des servitudes militaires entre Douai et Dorignies.

— CONDÉ. — Le 27, vers six heures et demie du soir, une vache furieuse que l'on voulait faire entrer dans une boucherie, parcourait la rue de Cavalerie, entraînant son conducteur. Le gendarme Paquin, qui se trouvait dans la cour de la caserne, attiré par les cris des assistants, accourut et parvint avec l'aide de plusieurs personnes à l'arrêter.

Devenue plus furieuse encore par cette résistance inattendue, la vache reprit sa course furibonde en menaçant de ses cornes ceux qui la retenaient et qui la lâchèrent tous, à l'exception du gendarme qui craignait des accidents vu la grande quantité d'enfants qui se trouvaient sur le passage de l'animal; il se laissa entraîner environ 100 mètres, au bout desquels il parvint à tourner la corde autour d'un arbre et à arrêter la bête qui se lança sur lui et le terrassa.

Il parvint à se relever, à ressaisir la corde et à maintenir la vache jusqu'à l'arrivée d'autres personnes qui l'aidèrent à s'en rendre maître.

Dans sa chûte le courageux gendarme a été blessé à la main droite et à l'avant-bras et a reçu plusieurs contusions sur le corps.

— CAMBRAI, — L'année dernière, un vol considérable de drap, de linge et d'objets de toilette, s'élevant à une somme ronde de 5,000 francs, avait été commis pendant la nuit, à Wasnes-au-Bac, au préjudice de marchands forains de passage en cette commune.

Les voleurs avaient crocheté habilement la voiture de ces marchands et en avaient soustrait tout ce qu'il leur avait été possible d'emporter.

Jusqu'ici les auteurs de ce vol étaient restés inconnus.

On vient de les découvrir.

Ils sont une bande et ils habitent Hem-Lenglet. Quatre déjà sont sous les verroux et parmi eux leur chef, Germain Joseph, âgé de soixante-deux ans, surnommé *Capitaine*. Les autres vont suivre

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 mai. — Philomène Lefebvre, au Pile, près du Beau-Bouquet. — Marie Dujardin, rue Turgot, maison Moïse Rogier, 13. — Léonie Moens, rue de l'Alma, fort Wattel. — Kleber Breunin, rue Jacquart, cour Chéron, 1. — Héléna Doby, rue du Luxembourg, 2. — Eugénie Farvacque, rue de Lannoy, 115.— Marie Nuttin, rue de Naples, maison Vanhoutte. — Julienne Meurisse, aux 3 Ponts, cour Gérard. —Juliette Verbeke, rue du Fontenoy, cour Flipo, 1. — Edmond Deladerière, rue Ste-Elisabeth, 18. — Jules Lerouge, rue du Nouveau-Monde, 16. — Louis Brys, rue de la Balance. — Edouard Petit, rue du Bassin, maison Paquet.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 mai. — Antoine Misson, 6 mois, rue des Longues-Haies, 209. — Claude Bassieux, 75 ans, sans profession, rue de l'Epeule, cour Lampe, 1. — Richard De Grieck, 49 ans boulanger, rue des Longues-Haies, 133. — Angèle Pluquet, 8 mois, rue de Denain, cour Dhalluin, 2. — Eugénie Vercruyssen, 31 ans, rue du Gros-Saule, 15. — Louise Detemmerman, 75 ans, rue Plutarque, 53.

MARIAGES du 29. — Jules Verleye, 25 ans, boulanger, et Louise Cambray, 21 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Pollet, 28 ans, tisserand, et Julie Deboutte, 26 ans, tisserande.— Alfred Boutry, 26 ans, tisserand, et Aimée Vasseur, 25 ans, soigneuse. — Auguste Houssoy, 28 ans, employé de commerce, et Thérèse Hertelet, 29 ans, modiste. —Louis Lacroix, 27 ans marchand épicier, et Amélie Simoens, 22 ans, sans profession.

Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 mai. — Philomène Rys, Veille Place.

Du 26 mai. — Mathilde-Marie Dhalluin, Sapin Vert.

Du 29 mai. — Marie-Josephine Lainé, Petit Paris.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 mai. — Octave-Alfred Barbieux, 3 ans et 4 mois, Petit-Tournay.

Du 24. — Céline Lepoutre, 10 mois, Crétinier.

Du 26. — Henri Spriet, 15 mois, Houzarde. — Désiré Delcourt, 1 an et 7 mois, Ile Marie. — Elise Tolman, 21 mois, Beaulieu.

Du 29. — Josephine-Charlotte Vanbecq, 73 et 3 mois, ménagère, Beaulieu.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Henri-Joseph Dhalluin, 29 ans, cultivateur, et Maria-Eugénie Mullier, 19 ans, sans profession. — Alfred-Hyppolite Vincent, 24 ans, graisseur, et Adèle-Joseph Mercier, 22 ans, soigneuse. — Alphonse Mullier, 33 ans, tisserand, et Silvie Pollet, 33 ans, tisserande.

État-civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 mai. — Madeleine Minne, Chêne-Houpline. — Georges Vandercruys, rue Blanc-Seau. — François Deloof, rue de la Cloche. — Louis Salesse, rue Croix-Rouge. — Jeanne Losfeld, rue de Renaix. — Marie Lefebvre, Marlière. — Amédée Dufermont, Croix-Rouge.

Du 30. — Marie Flipo, Croix-Blanche. — Amandine Libert, Pont rompu. — Albert Heye, Chemin des Mottes, — Victor Luysch, rue Ste-Barbe.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 mai. — Edouard Volt, 24 ans et 2 mois, Pont-Rompu. — Catherine Dervaux, 72 ans et 20 jours, veuve de Masurel Lacour, rue de Lille. — Marie Dupont 35 ans, épouse de Henri Vercoute, hôpital civil.

Du 30. — Pauline Robyns, 1 an et 1 mois, Pont des Piats. — Henri Vandaele, 2 ans et 6 mois, Croix-Rouge. — Jules Prouvost, 1 an et 9 mois, Croix-Rouge. — Adelaïde Roussel, 65 ans 1 mois, épouse de Ferdinand Vanhacke, rue du Moulin Fagot.

MARIAGES du 30 mai. — Achille Ravelinghien ordisseur, 31 ans et Augustine Cormoran, cuisinière 32 ans.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BAUSSART-CANLERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur BENOIT-JOSEPH BAUSSART, décédé à Roubaix, le 30 mai 1880, à l'âge de 82 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 2 juin 1880, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le mardi 1er juin, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Place d'Amiens, en face du Saint-Sépulcre.

Les amis et connaissances de la famille KRABANSKY-BARDOUX, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ARTHUR KRABANSKY, décédé à Roubaix, le 31 mai 1880, à l'âge de 16 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le mercredi 2 juin 1880, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les VIGILES seront chantées le mardi 1er juin, à 7 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 138.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 1er juin 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme Dame SOPHIE-ELISA-JOSEPH HOUZET, épouse de M. AUGUSTE FERRET, décédée à Roubaix, le 22 avril 1876, dans sa 57e année. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 1er juin 1880, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle MATHILDE-IRMA AUTIER, décédée à Roubaix, le 2 mai 1880, dans sa 16e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

La catastrophe de Wetteren

Tous les ouvriers sont retrouvés. Le nombre des tués est de 15, et celui des blessés de 34. Parmi ces derniers, plusieurs sont en danger de mort.

On attribue cette catastrophe à l'imprudence de l'un des ouvriers qui, pour enlever la poudre de cartouches humides, se serait servi d'un instrument pointu; un couteau de chasse a, en effet, été retrouvé dans la main de l'un des cadavres. Mais c'est un simple bruit.

Une autre version circule :

Les ouvriers, malgré les recommandations journalières qui leur sont faites, fument dans la poudrière, puis jettent les cendres de leur tabac sur le sol. Un tonneau de poudre qui se trouvait dans les environs aura éclaté et communiqué le feu aux autres tonneaux.

Les dégâts sont incalculables.

— CHARLEROI. — On a retiré hier matin, des eaux du canal de Charleroi, sur le territoire d'Anderlecht, deux cadavres qui ont été déposés à la morgue de cette commune.

Ce sont ceux de deux jeunes filles, qu'à leur costume, on peut prendre pour des ouvrières.

Il est probable que ces malheureuses se sont donné la mort, car on les a trouvées attachées l'une à l'autre par leurs tabliers.

Jusqu'ici, on n'a pas constaté leur identité.

KERMESSES

Dimanche 6 juin. — Lille (Fête communale), Prémesques, Vauban, Gruson, Hantay.

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires, et Réglements à la Maison Alfred REBOUX, (rue Neuve 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

PRIX DU PAIN
POUR SERVIR DE RÈGLE AUX BOULANGERS

Pain de ménage.

Composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. .	0,35.00
Pain de deuxième qualité.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. .	0,38.50
Pain blanc.	
Composé comme le précédent, avec extraction de 25 pour 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur.	
Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à. .	0,42.00
Pain de fleur, dit pain français.	
composé de fleur de première qualité.	
Le pain de 125 grammes est taxé à	0,05.50
Les deux pains, à.	0,11.00
Les quatre pains, à.	0,22.00
Les huit pains, à.	0,44.00

Fait à l'hôtel de la mairie de Roubaix, le 31 mai 1880.

Le maire de Roubaix, C. DAUDET.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE

Les Dentelles de Sarah Bernhardt

L'ex-pensionnaire du Théâtre-Français aime les dentelles; qui du reste lui permettent de dissimuler le défaut d'exubérance plastique d